DOMINIQUE NEUMAN

AVOCAT
1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 849 4007
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le lundi 25 mars 2019

Me Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie Régie de l'énergie 800 Place Victoria Bureau 255 Montréal (Qué.) H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-4052-2018.

Investissement relatif à la construction d'une ligne à 735 kV entre les postes Micoua et Saguenay par Hydro-Québec TransÉnergie (HQT).

Argumentation de Stratégies Énergétiques (S.É.) et de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA).

Chère Consœur,

Nous vous prions de recevoir sous pli l'argumentation de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* au présent dossier.

Nous invitons respectueusement la Régie à recevoir cette argumentation malgré le délai d'un jour ouvrable par rapport à l'échéance prévue du vendredi le 22 mars 2019 à 16h30. Il nous a en effet été impossible de déposer cette argumentation vendredi dernier car le soussigné le soussigné a dû se consacrer durant plusieurs des dernières journées à gérer une situation de crise concernant un membre de sa famille dont il est le seul soutien et devait simultanément coordonner un regroupement de 4 intervenants aux fins d'une longue audience débutée jeudi relative au *Plan directeur 2018-2023 de Transition Énergétique Québec*. De plus, la présente argumentation a requis une préparation plus longue que prévue en raison de certains aspects juridiques sensibles et nouveaux, nécessitant une plus grande précision (quant aux pouvoirs dont la Régie dispose au présent dossier sur la juste catégorisation des présents investissements), tel qu'il appert plus amplement du texte de la présente argumentation.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.

Dominique Neuman, LL.B.

ominion Neus

Procureur de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.)

c.c. La demanderesse et les intervenants, par le *Système de dépôt électronique* de la Régie (SDÉ).